

OPERATION « PLANTONS UNE HAIE ! »

Vous avez envie d'agrémenter votre jardin ? D'arborer votre limite de propriété ? De réaliser un brise-vent ou un brise-vent ? Ou bien encore de remplacer votre haie vieillissante par une jolie haie champêtre ?

La Ville de Coulanges-lès-Nevers vous propose de planter des arbustes locaux, favorables aux insectes et oiseaux pour favoriser aussi la biodiversité dans votre jardin.

Cette démarche permet de grouper les demandes des habitants et de **vous faire bénéficier de tarifs réduits très compétitifs** et en travaillant avec un pépiniériste nivernais !






Les plants fournis sont de taille entre 80 à 100 cm et en racines nues. Comptez **20 arbustes** pour constituer une haie de 10 ou 20 ml :

-1 arbuste tous les mètres pour une haie simple de 20 ML

Ou - 1 arbuste tous les mètres pour une haie épaisse double plantée en quinconce sur deux rangs de 10 ML

Les haies champêtres sont naturellement diversifiées. Nous vous avons sélectionné 6 essences présentes localement ; pour une jolie haie il est conseillé **3 essences différentes** (les 6 c'est encore mieux).

Pour toute commande, le choix de trois essences différentes minimum est obligatoire.

Essence		Descriptif
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	 <p>Petit arbuste dont les fruits rose et jaune appelé « bonnet d'évêque » sont magnifiques à l'automne. Comestible pour les oiseaux il est toxique pour les hommes.</p>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	 <p>Arbuste à feuilles vertes devenant rouge en automne. En début d'été, fleurs blanches, très mellifères. Très belle couleur rouge orangé des jeunes pousses en hiver. Les petites baies à l'automne font le régal des oiseaux mais pas des hommes !</p>
Noisetier à gros fruits	<i>Corylus avellana</i>	 <p>Arbuste vigoureux formant des chatons mellifères en fin d'hiver. Gros fruits comestibles par tous !</p>
Boule de neige sauvage	<i>Viburnum opulus</i>	 <p>Vigoureux arbuste touffu. Feuilles vertes devenant rouge en automne. Fleurs blanches, suivies de gros fruits rouges brillants.</p>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	 <p>Le sureau noir est un petit arbre à port ouvert à grandes feuilles. Fleurit de mai à juin blanc crème lumineux, nectarifères, mellifères et parfumées qui sont suivies par des baies noires, comestibles une fois cuites.</p>

Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>		Apprécié pour ses belles feuilles de couleur jaune-cuivrée à l'automne. Il est résistant à la sécheresse une fois établi, cet érable peut être laissé en arbre de haut jet dans la haie mais supporte aussi très bien la taille.
------------------	-----------------------	---	--

Pour une bonne reprise, une bonne plantation s'impose : préparation du sol, apport de compost, plantation, arrosage, paillage (paille, plaquette bois, copeaux....) et arrosages en été.

Bon de commande – Plantons une haie -

A donner au secrétariat de la mairie de Coulanges les Nevers avant le 30 octobre 2021

Nom : _____

Mail : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Je choisis au **minimum 20 plants** et **3 essences différentes minimum** pour une haie champêtre, jolie et favorable à la biodiversité.

<i>Essence</i>	<i>Nombre</i>
Fusain d'Europe	
Cornouiller sanguin	
Noisetier à gros fruits	
Boule de neige sauvage	

<i>Essence</i>	<i>Nombre</i>
Sureau noir	
Erable champêtre	
Total de plants commandés (Minimum 20) (A)	
Prix unitaire TTC (B)	3,60€
Prix Total TTC (C = A*B)	

Je soussigné, Monsieur /Madame _____, demeurant à (adresse complète) _____

m'engage à commander les arbustes dans l'opération « Plantons une haie ! », organisée par la Ville de Coulanges-lès-Nevers pour un montant de : **(C)** _____ €

Le règlement s'effectuera par chèque le jour de la livraison des plants à l'ordre du pépiniériste.

Je récupère mes arbustes en mairie, le jour de la livraison prévue par le pépiniériste. Je serai prévenu de ce jour dès que possible par la mairie. La livraison est programmée fin novembre/ début décembre.

Aucune réclamation ne pourra être faite après le retrait des plants. La commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de non reprise des plants ou erreur de commande.

Signature :

Date :

Opération valable pour les propriétaires demeurant sur la commune en zone urbaine ou à urbaniser (hors zone agricole ou naturelle).